

Interview de J-Louis Blanc Président de la FFVE concernant les ZFE, au site Caradisiac.

Auteur : Pierre-Olivier Marie

**

Avec la multiplication à venir des Zones à faibles émissions, la vie des possesseurs de voitures anciennes pourrait singulièrement se compliquer dans les années à venir. Jean-Louis Blanc, Président de la Fédération française des Véhicules d'Époque, a décidé de monter au créneau.

Horizon chargé pour les voitures anciennes ! Celles-ci sont en effet directement concernées par le déploiement des Zones à faibles émissions (ZFE), qui seront au nombre de 11 l'année prochaine. Aix-Marseille, Montpellier, Nice, Rouen, Strasbourg, Toulon et Toulouse vont en effet s'ajouter à celles existantes à Lyon, Grenoble, Paris ainsi que dans la Métropole du Grand Paris.

Et à partir de 2025, celles-ci s'élargiront aux 35 agglomérations de plus de 150 000 habitants que compte le territoire. Dans ces secteurs, les pouvoirs publics comptent encadrer de plus en plus sévèrement l'usage de voitures ne répondant pas aux normes antipollution récentes, selon une typologie établie par le classement en vignettes Crit'Air. Les voitures anciennes (c'est-à-dire celles âgées d'au moins 30 ans et pouvant prétendre à une carte grise de collection) sont donc concernées au premier chef, ce qui inquiète la Fédération française des Véhicules d'époque, dont le Président Jean-Louis Blanc a accordé une interview à Caradisiac :

Les Zones à faibles émissions sont-elles un vrai sujet de préoccupation pour vous ?

Dès l'an prochain, onze métropoles devront décider de mesures spécifiques concernant les voitures anciennes, et le processus va de généraliser rapidement. On va rapidement arriver à 25, 30 ou 50 métropoles susceptibles d'en interdire la circulation, et il faut donc agir rapidement, même si, avant d'être propriétaires de voitures anciennes, nous sommes des citoyens comme les autres, soucieux de la qualité de l'air qu'ils respirent.

Comment faire passer l'idée que les anciennes ne sont pas une importante source de pollution ?

Il faut garder à l'esprit que les voitures anciennes représentent 0,5% du parc de 11 premières Zones à faibles émissions. Elles roulent 15 fois moins et représentent 0,3 pour mille du trafic. Quant aux modèles diesel, ils ne constituent que 5% du parc de modèles anciens. Bref, il s'agit d'une part infinitésimale des particules et des oxydes d'azote. On pourrait interdire les voitures anciennes dans toutes les ZFE que cela ne changerait strictement rien en termes de pollution ! En revanche, cela aurait un effet absolument catastrophique sur le patrimoine et sur une filière qui représente 20 000 emplois et 4 milliards de chiffre d'affaire !

Comment le combat s'organise-t-il ?

Nous multiplions les contacts dans toutes les métropoles depuis 6 mois et nous cherchons à les convaincre de l'intérêt qu'il y aurait à établir des dérogations pour les anciennes. Et pour l'instant je dois dire que nous sommes bien écoutés.

Etes-vous seuls à mener ce combat ?

C'est un travail considérable pour la FFVE, mais nous sommes soutenus par le Comité des Constructeurs Français d'automobiles, le Centre national des professions de l'automobile, la Fédération française du sport automobile, la Fédération internationale des véhicules anciens, ou bien encore l'Automobile club de France. Il faut que nous obtenions des dérogations dans chaque métropole.

Quelle solution aurait votre préférence ?

On veut s'appuyer sur le modèle allemand. On dénombre dans le pays une soixantaine de ZFE, dans lesquelles les voitures anciennes peuvent rouler grâce à une immatriculation spécifique. On voudrait la même chose en France. Mais comme il paraît que nous n'avons pas droit d'arborer de plaques d'immatriculation spécifiques, nous plaidons pour une vignette qui permettrait un contrôle facile. C'est le projet que nous avons présenté au ministère des Transports. Dans le même temps, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale le 28 novembre, et celle-ci a été signée par une soixantaine de parlementaires de tous bords. 15 jours après, une autre proposition de loi a aussi été déposée au sénat, signée là encore par 60 parlementaires. Les choses avancent !

**

Source : www.caradisiac.com